

# En direct du CSE de mai 2025

## Mobilisation de France Travail pour promouvoir les métiers de la mer comprenant une dérogation au repos dominical



A la suite d'appel à candidature, sur volontariat par mail à l'ensemble des agents afin qu'ils se positionnent ou non sur les 4 jours de la période du festival, il n'y a pas eu de choix particulier à effectuer au vu du nombre de volontaires : 16 agents.

Chacun des agents public ou privé volontaires s'inscrit dans le cadre de la réglementation des heures supplémentaires et du travail le dimanche.

France Travail n'a pas vocation à promouvoir le travail dominical mais bien à être présent sur des immanquables en Bretagne.



### Réponses Direction aux questions de la CFE-CGC :

**Les cadres au forfaits se verront octroyer un repos compensatoire à prendre dans les 15 jours qui suivent.**

**Aucun collaborateur n'a été sollicité sur les 2 jours du week end.**

**Le temps de travail ne peut dépasser 10 h de travail journalier et 6 jours hebdomadaires.**

**Un repos consécutif de 11 h doit être respecté entre 2 jours de travail.**

**Un collaborateur qui a été mobilisé le dimanche peut retravailler le lundi.**

## Avenir Pro

La majorité des collègues se sont repositionnés sur cette activité qui devra prendre en compte une approche plus généraliste pour permettre plus d'efficacité. Il reste toujours la mobilisation de modules de formation appropriés à ces publics, pour les conseillers concernés.

### Analyse de la CFE-CGC :

**Le projet AVENIR PRO est intéressant, mais relève plus des prérogatives de la Mission Locale. De plus il doit être réalisé sans compensation au sein de France Travail.**

**Ces missions se feront aux dépens d'autres, le tout dans un contexte de plan d'efficacité et de redéploiement contraint de nos missions vers le réseau. Cela nous laisse songeur sur la QVT à venir des collaborateurs et des moyens en rapport avec nos missions.**



# Statistiques du marché du travail en Bretagne

**Quelques changements notables comme les Nouveaux Publics Inscrits.**

À partir de janvier 2025, les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes suivis par les Missions Locales et les personnes en situation de handicap sont systématiquement inscrits à France Travail. **Cela a conduit à la création de deux nouvelles catégories statistiques :**

Catégorie F : Personnes éloignées de l'emploi, en accompagnement social.

Catégorie G : Demandeurs et bénéficiaires du RSA en attente d'orientation.

## Les chiffres essentiels

Demandeurs d'emploi (catégories A, B, C) : 258 430 (+ 3,7 % par rapport au trimestre précédent).

Total des demandeurs d'emploi : 295 450 y compris les catégories F (1 401) et G (26 723) et les inscriptions automatiques des jeunes suivis en Mission Locale non-inscrits jusqu'alors à France Travail

## Données sociales en Bretagne

Le déploiement d'Osiris continu à mobiliser un volume d'H.Sup au service RH et notamment paie. Des forums, des salons, des after work ont nécessité la mobilisation des H.Sup sur l'ensemble des territoires.

4 806 Heures sont mobilisables en Bretagne, mais historiquement sous consommées de manière disparate (le dpt 35 consomme toujours plus que les 3 autres territoires).

L'absentéisme reste toujours plus prononcé en hiver, et il n'y a pas d'alerte particulière en Bretagne même si sur certains sites il y a des absences de longue durée qui impactent l'activité au niveau local.

Le plafond d'emploi en Bretagne a augmenté et le nombre de départ à la retraite diminue suite à la réforme.



### Analyse de la CFE-CGC :

**Les ELD représentent toujours 50% des H.Sup sans compter les heures écartées que la Direction ne communique pas malgré nos alertes et demandes.**

**Même si le plafond d'emploi a augmenté en Bretagne, il y a des gains attendus suite à la démarche d'efficacité avec des choix opérationnels dès 2025 de redéploiement dans le réseau.**

**Pour la Direction le transfert des fonctions supports vers le réseau est un levier. Or la CFE-CGC s'inquiète du devenir des collègues de ces services, et du report de charge pour les agences sans moyens supplémentaires.**

**Vous souhaitez des précisions sur un sujet, contactez-nous dès maintenant au 06 22 05 78 54 ou [Syndicat.CFE-CGC-Bretagne@francetravail.fr](mailto:Syndicat.CFE-CGC-Bretagne@francetravail.fr)**

**La CFE-CGC représente les Techniciens, Agents de maîtrise et Cadres**

**A compter de D1, coefficient 551 ou conseiller niveau 2.2**